

Département
NORD
Canton
GRANDE-
SYNTHE
Commune
GRAVELINES

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

DM-2025-084

DECISION MUNICIPALE

**ATTRIBUTION D'UN MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE REALISATION D'UN
EMMARCHEMENT EN PIERRE NATURELLE ET PRESTATIONS DIVERSES**

1.1 – Marchés Publics

Le Maire de GRAVELINES,

Vu les dispositions des articles L.2122-22-4° et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 29 juin 2022 portant délégation du Conseil municipal au Maire,

Vu le budget primitif 2025 de la commune voté le 18 décembre 2024,

Vu l'inscription à l'Article 2312 du budget,

Considérant la mise en concurrence effectuée,

Considérant l'offre jugée économiquement la plus avantageuse par la mini commission d'appel d'offres en date du 13 mai 2025,

DECIDE :

Article 1^{er} : De signer le marché de réalisation d'un emmarchement en pierre naturelle et prestations diverses avec la société **STC COURTOIS** pour un montant de **41 000 € HT**.

Article 2 : La dépense sera imputée à l'Article 2312 du budget.

Article 3 : La présente décision sera :

- Inscrite au registre des délibérations,
- Mise en ligne sur le site Internet de la Ville,
- Transmise au sous-préfet de Dunkerque.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services et monsieur le Comptable des Finances Publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à GRAVELINES, le 22 MAI 2025
Le Maire,



A large, handwritten signature in black ink, reading "Bertrand RINGOT", is positioned next to the official stamp.

Reçu en Sous-Préfecture le

22 MAI 2025

Bertrand RINGOT

Mis en ligne sur le site de la Ville le

22 MAI 2025